

Achat du véhicule

Vous avez trouvé la voiture et établi les modalités de financement, d'assurance, de garantie et d'entretien. Avant de signer, voici quelques points que vous devez vérifier.

1. Vous êtes-vous renseigné au sujet des offres et des programmes spéciaux du constructeur et du concessionnaire qui pourraient réduire encore davantage le prix de la voiture ?
2. Vous y prenez-vous au bon moment ? Rappelez-vous que les fins de mois et d'année représentent quelques-unes des meilleures périodes pour acheter une voiture neuve, ainsi que lors du lancement de nouveaux modèles.
3. Avez-vous décidé de louer ou d'acheter ?
4. Au cas où vous auriez besoin de financement, avez-vous cherché des taux d'emprunt concurrentiels et obtenu une approbation préalable ?
5. Avez-vous cherché la meilleure prime d'assurance ?
6. En vue de l'achat :
 - Avez-vous convenu d'un prix d'achat ferme du véhicule qui comprend le coût de toutes les options que vous désirez ?
 - Avez-vous cherché à savoir si le prix d'échange offert par votre concessionnaire est raisonnable ?
 - Avez-vous relu le contrat de vente afin de vous assurer que le montant indiqué correspond à celui que vous avez accepté ? Les coûts supplémentaires liés aux taxes, à l'immatriculation, à l'enregistrement et à certains frais de financement sont justifiables ; toutefois, soyez vigilant face à des acronymes qui désignent, par exemple, la majoration supplémentaire du prix du concessionnaire, le bénéfice complémentaire du concessionnaire ou le rajustement de la valeur marchande. Une fois que vous les aurez bien compris, vous constaterez peut-être qu'on peut les réduire ou les annuler complètement. Faites également attention aux frais de transport et de préparation du concessionnaire. Ils sont souvent déjà inclus dans le prix d'achat de votre véhicule, comme l'indique la facture de l'usine.
 - Avez-vous vérifié que vous ne payez pas pour des options supplémentaires dont vous ne voulez pas ou n'avez pas besoin, comme le traitement anti-rouille et le traitement du tissu ?
7. Si votre voiture fait l'objet d'une commande spéciale, avez-vous vérifié que le document écrit indique exactement ce que vous avez commandé et qu'il mentionne clairement que votre acompte sera remboursé si le véhicule livré n'est pas conforme à votre commande ?
8. Avez-vous lu et compris chaque mot de votre contrat ?
9. Avez-vous en main tous les documents écrits relatifs à la transaction ? Cela comprend le contrat de vente final ainsi que tous les formulaires de garantie, d'immatriculation et d'enregistrement.
10. Si vous avez droit à une remise (telles les primes associées à La Carte GM ou la Prime pour étudiants), vous êtes-vous assuré qu'elle est déduite du prix total au moment de l'achat ?

	11. S'il y a un espace vide n'importe où dans votre contrat, barrez-le (en dessinant une ligne en forme de « Z » si l'espace est assez grand), puis inscrivez vos initiales dans la marge et insistez pour que le conseiller des ventes en fasse de même.
	12. Avez-vous vérifié une deuxième fois si les modifications apportées à tous les documents ont été paraphées par vous et par le conseiller des ventes ?
	13. Une fois que la voiture est prête :
	Le NIV (numéro d'identification de véhicule) correspond-il à celui qui figure sur tous les documents ?
	Toutes les caractéristiques et options que vous avez commandées ont-elles été correctement installées et fonctionnent-elles convenablement ?
	Faites un essai du véhicule avant d'en accepter officiellement la livraison. C'est votre dernière chance de découvrir les défauts du véhicule avant qu'il ne devienne officiellement le vôtre.
	Ne signez le formulaire d'acceptation que lorsque vous serez entièrement satisfait.
	Maintenant, si vous avez bien réglé ce dernier point, félicitations ! Vous êtes désormais le fier propriétaire de votre première voiture neuve. Prenez le volant et profitez-en !